



Succession compliquée...

Par **Geraldine L**, le **05/07/2020** à **23:29**

Bonjour,
Désolé, je ne sais pas trop comment intituler ce post.
J'écris pour ma mère. Cette dernière a gardé son père pendant 6 ans, seule chez elle, avec les désagréments (le mot est très faible) que cela implique. Elle a fini par le placer lorsque cela n'était plus vivable. Pendant cette période ils vécu, presque en colloc j'ai envie de dire, avec un salaire de 1300€ net pour elle et 1000€ pour lui. Je précise qu'elle est propriétaire de son logement. De plus, il avait 5000€ sur son compte il y a 6 ans et il en reste 1000€. Le reste étant parti en frais divers, notamment du mobilier adapté pour personnes âgées. 1000€ sont aussi allés dans une maison de repos lorsque ma maman est tombée malade quelques jours. Mais à part ce gros investissement, ma maman n'a pas gardé tous les tickets de super marché, les factures de chauffage, les factures de son ancien chalet à la montagne (notamment la taxe foncière) etc.
Durant cette période, ses frères et sœurs n'ont pas déboursé d'argent. Sachant que l'ambiance n'est pas au beau fixe, leur est-il possible de se retourner contre ma maman ? Notamment en ce qui concerne les salaires mensuels ? Car 5000€ + 72000€, ça fait beaucoup pour nous.
Merci d'avance pour vos retours.
Géraldine

Par **morobar**, le **06/07/2020** à **18:24**

Bonjour,
Votre grand père fait ce qu'il veut de ses sous.
leur est-il possible de se retourner contre ma maman ?
Sur 1000 ans on parvient à 12.000.000
Peu de chance de prospérité pour un tel montant, on considère qu'un revenu de 1000 euros/mois ne permet pas de votre déceintement en payant un loyer et le reste, comme l'arrnIl faudra le cas échéant contre-attaquer en exigeant une pension avec effet rétroactif.